

Ecole normale supérieure - PSL Service projets immobiliers et maîtrise d'ouvrage

MARCHÉ PUBLIC MARCHÉ DE TRAVAUX

# Remplacement de deux ascenseurs en duplex

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2024-020R
Date limite de remise des plis	Lundi 13 janvier 2025 à 14h00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

#### 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

#### Acheteur :

#### Ecole normale supérieure - PSL

Service projets immobiliers et maîtrise d'ouvrage

Adresse: 45 rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05

#### Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Remplacement de deux ascenseurs en duplex

L'objet du présent dossier concerne le remplacement deux ascenseurs en duplex ainsi que le curage et remise en état de la machinerie du Bâtiment IBENS qui accueille un internat, des laboratoires, des salles de cours et des bureaux.

Une vigilance particulière sera mise en place car les travaux seront réalisés en site occupé et le site est très sensible aux émissions de bruits, poussières et vibrations.

Code CPV	Libellé CPV
45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs

#### Caractéristiques principales du contrat :

**	Objet du contrat	Remplacement de deux ascenseurs en duplex
<b>A</b>	Acheteur	Ecole normale supérieure - PSL
	Type de contrat	Marché de travaux
<b>∷</b>	Structure	Lot unique
9	Lieu d'exécution	46 rue d'Ulm, 75005 Paris
<b>②</b>	Délai	Variable selon les prestations du contrat
*	Développement durable	Clause environnementale
*	Pénalités de retard	Variable selon les prestations du contrat
<u>~~</u>	Variation des prix	Fermes actualisables, formule (BT48m / BT48o)
	Nature des prix	Prix forfaitaires

#### Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants :

La dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

Les contraintes techniques liés aux appareils à remplacer ne permettent pas d'allotir cette consultation.

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

#### Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

#### Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr.

#### Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement - AE
- Décomposition du prix global et forfaitaire - DPGF
- Cahier des clauses administratives particulières - CCAP
- Cahier des clauses techniques particulières -CCTP
- Plans
- Rapport Initial de Contrôle Technique - RICT
<ul> <li>Plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé - PGCSPS</li> </ul>
- Diagnostic amiante avant travaux - DAAT
- Diagnostic amiante avant travaux – DAAT complémentaire
- Planning prévisionnel des travaux
- Zone d'implantation de la base vie
- Cadre de réponse – Mémoire technique
- Règlement de la consultation - RC
- Mémo – visites du site
- Formulaire « Contacts »
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Déclaration de sous-traitance (DC4)
- Formulaire DUME (disponible sur la plateforme PLACE)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres** (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### Visite des lieux :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que 3 dates de visites sont prévues dans le cadre de cette consultation.

Le candidat doit donc s'organiser pour participer à une des trois dates de visites proposées ci-dessous :

s proposées	Bâtiment IBENS 46 rue d'Ulm 75005 PARIS <b>Lieu de rendez-vous</b> : Hall du bâtiment		
Visites	Jeudi 5 décembre 2024 à	Mardi 10 décembre 2024	Jeudi 12 décembre 2024
	9h00	à 14h00	à 9h00

Les visites peuvent être longues, les candidats doivent donc prévoir le temps nécessaire pour effectuer la visite dans son intégralité.

Pour participer à ces visites, chaque candidat doit informer l'ENS-PSL de sa participation, au plus tard la veille du jour de la visite avant 16h.

Pour se faire, le candidat complète le formulaire de visite de site en cliquant sur le lien hypertexte suivant :

## https://enquetes.ens.psl.eu/index.php/578523?lang=fr

Le candidat devra se présenter à l'heure de rendez-vous à l'adresse concernée. Les retardataires ne seront pas attendus, les candidats doivent donc veiller à être ponctuels.

Les participants aux visites devront justifier de leur participation en complétant et signant une feuille d'émargement le jour de la visite. Ce document servira lors de l'analyse des offres pour justifier tout rejet fondé sur l'absence de visite. Il relève donc de la responsabilité de chacun des candidats de s'assurer qu'il ait répondu à cette obligation.

Les candidats disposent d'un « mémo – visite de site » (annexe au présent règlement de la consultation) qui rappelle les modalités de visite.

#### Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 150 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

#### Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

#### Réponse et groupement :

Le candidat ne peut pas répondre en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements, ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

#### Contenu des plis et conditions de participation :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet.

#### A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif	
Situation juridique		
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)	
Formulaire DUME (non obligatoire, au choix du candidat)	Document unique de marché européen au format .xml remis de manière dématérialisée lors du dépôt de pli sur le profil acheteur	
Capacité économique et financiè	re	
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles	
	Chiffre d'affaire minimal exigé : 450 000 €	
Capacité technique et profession	nelle	
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature	
Références travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.	
	Cette liste devra faire mettre en avant :	
	<ul> <li>Des travaux en site occupé dans des bâtiments ERP de même type;</li> <li>Une description concise des prestations équivalentes réalisées;</li> <li>Le montant de la part exécutée;</li> <li>La période de réalisation des travaux;</li> <li>Le nom du maître de l'ouvrage;</li> <li>Le nom, les coordonnées d'un référent du maître d'ouvrage;</li> </ul>	
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché	
Autres documents		
Formulaire « contacts »	Formulaire « contacts »du candidat complété	

#### Présentation des documents :

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

#### L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Le candidat devra fournir les documents suivants au titre de son offre :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Document à compléter par le candidat et à signer électroniquement, soit au moment du dépôt de l'offre, soit après attribution du marché.
	Le seul dépôt de l'offre, même non signée, vaut engagement de la part du candidat à signer ultérieurement le marché qui lui sera attribué.
	Si le candidat choisit de signer électroniquement le fichier « AE » au moment du dépôt de son offre, il veillera à sélectionner le format « PDF non-verrouillé » pour permettre la contre-signature par l'ENS-PSL.
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire à compléter par le candidat.
	Il est rappelé que :
	La proposition financière du titulaire comprend l'ensemble des prestations (dépose, fourniture, pose, réglage, finitions, mise en service) nécessaires pour la bonne exécution des travaux ainsi que de leur réception.
	L'Entrepreneur fait son affaire des alimentations électriques existantes (présentes dans la machinerie existante). Son offre inclut la modification des câbles ainsi que la reprise de toutes les créations de passages coupes feu de dalles. En cas de non compatibilité, le titulaire doit chiffrer dans son offre la mise en place de deux nouvelles alimentations complètes. Si le câble d'alimentation doit être prolongé ou changé, ceci est implicitement prévu dans l'offre du titulaire.
	La proposition financière du titulaire comprend aussi le désamiantage selon DAAT initial et complémentaire.
Attestation de visite	Copie de l'Attestation de visite de site transmise lors de la visite du candidat
Cadre de réponse –	Cadre de réponse - mémoire technique
Mémoire technique	Les candidats sont invités à utiliser le cadre de réponse proposé dans le dossier de consultation pour présenter leur mémoire technique.
	Le mémoire technique présente l'offre technique du soumissionnaire.
	Il doit comporter les informations nécessaires à la notation de l'offre sur l'ensemble des sous-critères de la valeur technique décrits dans le règlement de la consultation.
	Pour faciliter la réponse des candidats, le cadre de réponse reprend l'ensemble des items à développer par le candidat. Ce cadre de réponse peut être complété par des documents annexes.
Planning détaillé	Un planning détaillé est à fournir.
	Il doit comporter a minima les informations demandées dans le « cadre de réponse – mémoire technique » proposé dans le dossier de consultation.
Note de présentation du matériel proposé	Le candidat doit fournir les renseignements d'ordre dimensionnel du matériel proposé et la liste des hypothétiques différences avec le projet
Fiches <u>commerciales</u> du matériel proposé	Le candidat doit fournir les fiches commerciales du matériel proposé. Ces documents devront être rédigés en français.
	Il est rappelé que :
	L'ensemble du matériel fourni par le titulaire devra être adapté aux conditions d'utilisation du site, matériel robuste et fiable.

Document	Descriptif
	Les marques et les fabricants cités dans le dossier de consultation sont donnés à titre indicatif afin de définir à minima la qualité minimum souhaitée pour le matériel demandé.
	L'entrepreneur souhaitant soumissionner avec son matériel, peut le faire. Il est alors de sa responsabilité de justifier de l'équivalence qualité, de la pérennité et de la fiabilité du matériel qu'il propose.
	Dans le cas où des ouvrages décrits au présent C.C.T.P. différeraient du R.E.E.F. de par leur conception, l'entrepreneur devra toujours se conformer à ces documents tant à la qualité et à la mise en œuvre des matériaux.
Fiches <u>techniques</u> du matériel proposé	Le candidat doit fournir les fiches techniques du matériel proposé. Ces documents devront être rédigés en français.
	Il est rappelé que :
	L'ensemble du matériel fourni par le titulaire devra être adapté aux conditions d'utilisation du site, matériel robuste et fiable.
	Les marques et les fabricants cités dans le dossier de consultation sont donnés à titre indicatif afin de définir à minima la qualité minimum souhaitée pour le matériel demandé.
	L'entrepreneur souhaitant soumissionner avec son matériel, peut le faire. Il est alors de sa responsabilité de justifier de l'équivalence qualité, de la pérennité et de la fiabilité du matériel qu'il propose.
	Dans le cas où des ouvrages décrits au présent C.C.T.P. différeraient du R.E.E.F. de par leur conception, l'entrepreneur devra toujours se conformer à ces documents tant à la qualité et à la mise en œuvre des matériaux.

#### Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>.

#### Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur.

Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

#### Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique.

Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat.

Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après :

École normale supérieure – PSL Service de la commande publique 45, rue d'Ulm 75230 PARIS cedex 05

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde – Consultation 2024-020R – Ne pas ouvrir », ainsi que le nom du candidat.

La transmission d'une copie de sauvegarde par voie électronique n'est pas autorisée.

#### **Echanges électroniques :**

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière.

Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

#### Langue et devise :

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

#### Signature:

La signature n'est pas exigée à la remise des offres, mais est fortement encouragée.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

#### Signature électronique :

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande.

Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiancehttps://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

Dans l'hypothèse où l'attributaire du marché rencontrerait des difficultés significatives pour signer électroniquement son offre, avant notification. il sera donné la possibilité au candidat de signer son offre au format papier.

#### Signature manuscrite :

L'établissement souhaite que les offres soient signées électroniquement conformément aux dispositions ci-dessus.

Dans l'hypothèse où l'attributaire ne serait pas en mesure de signer électroniquement, l'ENS-PSL se réserve la possibilité d'autoriser la signature manuscrite, en format papier.

Dans ce cas, les modalités de remise des documents signés seront précisées lors de la demande de signature.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

#### 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

#### Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées en fonction des critères suivants :

- Capacités professionnelles ;
- Capacités techniques ;
- Capacités financières.

#### Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif	
1. Valeur technique (60 %)	La valeur technique est appréciée au regard des sous-critères présentés ci-dessous :	
- Planning détaillé proposé par le candidat (10 pts)		
- Moyens humains affectés aux travaux (10 pts)		
- Moyens matériels affectés aux travaux (5 pts)		
- Qualité des matériels et matériaux proposés (5 pts)		
- Méthodologies et organisation des travaux à réaliser (30 pts)		
2. Prix (40 %)		

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :		
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.	
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.	
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.	
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.	
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.	

#### Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

#### Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

#### Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

Il se réserve également la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur.

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges.

Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 5 offres les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres.

Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, téléphone, courriel, ...).

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

#### Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
PV CSE	Si l'attributaire est une entreprise de 50 salariés et plus, le dernier procèsverbal de la séance du comité social et économique (CSE) tel que prévu aux articles 1 et 9 de l'ordonnance n°2017-386 du 22/09/2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, obligatoire depuis le 1er janvier 2020.
RIB	Relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire attestant de l'habilitation à poursuivre l'activité sur une période permettant d'exécuter le marché dans sa totalité.

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Les candidats sont informés que les services de l'Ecole normale supérieure – PSL seront fermés du jeudi 26 décembre au mardi 31 décembre 2024 inclus. Aucune réponse ne sera apportée durant cette période.

#### Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code);
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04 Téléphone : 01 44 59 44 00

Courriel: greffe.ta-paris@juradm.fr

Télécopie: 01 44 59 46 46

Site internet : paris.tribunal-administratif.fr

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

#### Communication aux tiers:

Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

#### Droits d'accès, de rectification, de suppression :

Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent.

Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données.

L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

#### Durée de conservation des données personnelles :

Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

#### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)

Formulaires candidats (DAJ)
CCAG Travaux du 30 mars 2021